



Suppression 13 ème mois

Par **Rafaelnono**, le **10/07/2021** à **01:35**

Bon

Lors de mon embauche en 1982 le 13 eme mois etait dans le contrat de travail, , 1/2 au congés 1/2 a Noël pensant plus se 20 ans mon employeur m a versé cette prime puis du jour au lendemain nous l a supprimé sans notre accord sans aucun avenant à notre contrat d embauche aucune consultation avec le peesonnel.

Avait-il le droit de supprimer cette peime svp merxi

Bruno

Par **P.M.**, le **10/07/2021** à **08:13**

Bonjour,

Puisqu'il s'agit d'une disposition contractuelle, l'employeur ne pouvait pas supprimer le 13° mois sans votre accord...

Vous pourriez en réclamer la régularisation sur les 3 dernières années...